



SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 23 JUILLET 2019

RÉSOLUTIONS 2019-107 À 2019-110 INCLUSIVEMENT

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la **SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL** tenue le **23 juillet 2019** à 12 heures 30, par voie d'appel conférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS

| | | |
|-----|----------------------------|--|
| M. | Eric Morasse | président et conseiller municipal |
| Mme | Jocelyne Frédéric-Gauthier | vice-présidente et conseillère municipale |
| Mme | Sandra El-Helou | administratrice et conseillère municipale |
| M. | Steve Bletas | administrateur et représentant des usagers du transport adapté |
| Mme | Suzanne Savoie | administratrice indépendante |

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

| | | |
|----|-------------|-----------------------|
| M. | Guy Picard | directeur général |
| Me | Pierre Côté | secrétaire corporatif |

M. Eric Morasse agit à titre de président de l'assemblée. M^e Pierre Côté agit à titre de secrétaire.

M. Eric Morasse déclare la présente assemblée régulièrement ouverte et en conformité avec la Loi sur les sociétés de transport en commun.

Le président déclare à l'assemblée que Mme Aline Dib, M. Vasilios Karidogiannis, M. Michel Reeves et Mme Mélanie Martel avaient motivé leur absence.

N'ayant aucune personne du public, la période de question réservée au public n'a donc pas lieu.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 23 JUILLET 2019

L'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 23 juillet 2019 est déposé à l'assemblée.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par madame Sandra El-Helou et secondée par madame Jocelyne Frédéric-Gauthier, il est unanimement résolu :

2019-107

d'approuver, comme il a été présenté, l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 23 juillet 2019.

AFFICHAGE ET INFORMATION VOYAGEURS - AXE LE CORBUSIER SUD - ACQUISITION ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS (AO 2019-P-07) - OCTROI DE CONTRAT À L'ENTREPRISE SOLOTECH INC.

ATTENDU QUE la Société de transport de Laval a procédé à un appel d'offres public pour l'acquisition et l'installation d'équipements pour l'affichage et l'information voyageurs sur l'axe le Corbusier Sud à Laval et que quatre (4) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, une seule entreprise a déposé une proposition;

ATTENDU QUE la seule soumission reçue est celle de l'entreprise SOLOTECH INC., laquelle est conforme;

ATTENDU QUE, suite à l'analyse des soumissions reçues, la STL a décidé de se prévaloir de l'option pour l'acquisition et l'installation d'équipements additionnels, tel que permis aux documents d'appel d'offres.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par madame Jocelyne Frédéric-Gauthier et secondée par monsieur Steve Bletas, il est unanimement résolu :

2019-108

d'octroyer le contrat pour l'acquisition et l'installation d'équipements pour l'affichage et l'information voyageurs sur l'axe le Corbusier Sud à Laval, selon les termes et conditions prévus aux documents d'appel d'offres, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, soit l'entreprise SOLOTECH INC., aux prix suivants (toutes taxes exclues), incluant l'option, tel que plus amplement détaillés au tableau joint en annexe A pour faire partie intégrante de la présente résolution.

ACQUISITION ET INSTALLATION DE CAMÉRAS DANS LES SIX (6) STATIONS CENTRALES DE L'AXE CORBUSIER SUD (2019-MC-17) - APPROBATION D'UN CONTRAT À L'ENTREPRISE GARDIUM SÉCURITÉ INC. (CONNUE ÉGALEMENT SOUS LE NOM DE GARDIUM TECHNOLOGIE)

ATTENDU QUE la Société de transport de Laval a procédé à une mise en concurrence auprès de trois (3) entreprises pour l'acquisition et l'installation de caméras de surveillance dans les six stations centrales situées sur l'axe le Corbusier sud à Laval;

ATTENDU QUE deux (2) entreprises ont déposé une proposition;

ATTENDU QUE, suite à l'analyse des propositions reçues, la Société de transport de Laval a retenu celle de l'entreprise GARDIUM SÉCURITÉ INC. (connu également sous le nom de GARDIUM TECHNOLOGIE), aux coûts ci-après mentionnés;

ATTENDU l'article 6.1 du règlement CA-16 de la STL intitulé *Règlement concernant la gestion contractuelle*, permettant l'octroi d'un tel contrat de gré à gré.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par madame Suzanne Savoie et secondée par madame Sandra El-Helou, il est unanimement résolu :

2019-109

d'approuver, tel que déposé à la présente assemblée, le contrat pour l'acquisition et l'installation de caméras de surveillance dans les six stations centrales situées sur l'axe le Corbusier sud à Laval, selon les termes et conditions y prévus, à l'entreprise GARDIUM SÉCURITÉ INC. (connu également sous le nom de GARDIUM TECHNOLOGIE), aux coûts ci-après détaillés, toutes taxes exclues :

| Nom | Quantité | Prix unitaire TPS & TVQ exclues | Prix total |
|--|----------|------------------------------------|--------------------|
| Caméra de surveillance | 18 | 315.00 \$ | 5,670.00 \$ |
| Enregistreur NVR PoE avec disques durs intégrés | 6 | 499.00 \$ | 2,994.00 \$ |
| Sous-Total TPS & TVQ exclues (\$ CAD) : | | | 8,664.00 \$ |

| Nom | Quantité | Prix unitaire TPS & TVQ exclues | Prix total |
|--|----------|------------------------------------|---------------------|
| Installation de l'ensemble des équipements de la section 1 (ci-haut) | 6 | 2,349.00 \$ | 14,094.00 \$ |
| Sous-Total TPS & TVQ exclues (\$ CAD) : | | | 14,094.00 \$ |
| Grand-total TPS & TVQ exclues (\$ CAD) : | | | 22,758.00 \$ |

et d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Société de transport de Laval, ledit contrat.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur motion dûment proposée par madame Jocelyne Frédéric-Gauthier et secondée par madame Sandra El-Helou, il est unanimement résolu :

2019-110 de lever l'assemblée à 12h35.

Eric Morasse, président

Pierre Côté, secrétaire-corporatif

Résolution : 2019-108

Tableau – Annexe A

| Acquisitions d'équipements | B | C | D | E |
|---|--|---------------------|--|---------------------------|
| Nom/référence au Devis | Commentaires | Quantité (C) | Prix unitaire TPS & TVQ exclues (D) | Prix total (C x D) |
| Écran tactile avec ordinateur intégré ou non pour l'extérieur | Le prix de l'ordinateur qu'il soit intégré ou non doit être inclut dans le prix de l'écran | 12 | 12 133,00 \$ | 145 596,00 \$ |
| Système d'interphone bidirectionnel | | 6 | 2 911,00 \$ | 17 466,00 \$ |
| Équipement de recharge d'appareil électronique | | 18 | 70,00 \$ | 1 260,00 \$ |
| Haut-parleur | | 12 | 444,00 \$ | 5 328,00 \$ |
| Façade de recouvrement des équipements de type 1 | S'assurer que les façades couvrent l'ensemble des équipements électroniques qui seront installés aux emplacements délimités par le DONNEUR D'ORDRE | 12 | 1 222,00 \$ | 14 664,00 \$ |
| Section 1 Sous-Total TPS & TVQ exclues (\$ CAD) : | | | | 184 314,00 \$ |
| Installation des équipements | B | C | D | E |
| Nom/référence au Devis | Commentaires | Quantité (C) | Prix unitaire TPS & TVQ exclues (D) | Prix total (C x D) |
| Installation de l'ensemble des équipements de la section 1 (ci-haut) | | 1 | 100 080,00 \$ | 100 080,00 \$ |
| Désinstallation des anciennes façades des équipements de la section 1 | S'assurer que les anciennes façades sont emballées de façon sécuritaire avec l'ensemble des pièces et livrer au DONNEUR D'ORDRE. | 12 | 300,00 \$ | 3 600,00 \$ |
| Section 2 Sous-Total TPS & TVQ exclues (\$ CAD) : | | | | 103 680,00 \$ |
| Installation des routeurs | B | C | D | E |
| Nom/référence au Devis | Commentaires | Quantité (C) | Prix unitaire TPS & TVQ exclues (D) | Prix total (C x D) |
| Installation de routeurs (1 par station centrale) | Les routeurs seront fournis par le DONNEUR D'ORDRE. | 6 | 258,33 \$ | 1 549,98 \$ |
| Section 3 Sous-Total TPS & TVQ exclues (\$ CAD) : | | | | 1 549,98 \$ |

Résolution : 2019-108
Tableau – Annexe A (suite)

| Acquisitions d'équipements optionnels | B | C | D | E |
|---|--|---------------------|--|---------------------------|
| Nom/référence au Devis | Commentaires | Quantité (C) | Prix unitaire TPS & TVQ exclues (D) | Prix total (C x D) |
| Écran numérique (non-tactile) avec ordinateur intégré ou non pour l'extérieur | Le prix de l'ordinateur qu'il soit intégré ou non doit être inclut dans le prix de l'écran | 6 | 11 554,00 \$ | 69 324,00 \$ |
| Façade de recouvrement des équipements de type 6 | S'assurer que les façades couvrent l'ensemble des équipements électroniques qui seront installés aux emplacements délimités par le DONNEUR D'ORDRE | 6 | 1 222,00 \$ | 7 332,00 \$ |
| Section 4 Sous-Total TPS & TVQ exclues (\$ CAD) : | | | | 76 656,00 \$ |
| Installation des équipements optionnels | B | C | D | E |
| Nom/référence au Devis | Commentaires | Quantité (C) | Prix unitaire TPS & TVQ exclues (D) | Prix total (C x D) |
| Installation de l'ensemble des équipements de la section 4 (ci-haut) | 1 | 1 | 7 000,00 \$ | 7 000,00 \$ |
| Désinstallation des anciennes façades des équipements de la section 4 | S'assurer que les anciennes façades sont emballées de façon sécuritaire avec l'ensemble des pièces et livrer au DONNEUR D'ORDRE. | 6 | 300,00 \$ | 1 800,00 \$ |
| Section 5 Sous-Total TPS & TVQ exclues (\$ CAD) : | | | | 8 800,00 \$ |
| Sections 1-2-3-4-5 | Grand-total TPS & TVQ exclues (\$ CAD) : | | | 374 999,98 \$ |